

# Assurance maladie et secteur dentaire

## LE SECTEUR DENTAIRE AU SEIN DE L'ASSURANCE MALADIE

28 janvier 2015

# Assurance maladie et secteur dentaire

## PLAN

- L'offre de soins
- Les dépenses
- Les besoins en soins - Prévention
- Les missions et les objectifs du contrôle du service médical secteur dentaire
- La CMU Complémentaire

# Assurance maladie et secteur dentaire

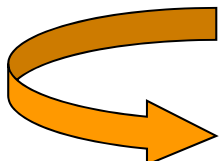
## L'OFFRE DE SOINS

# Assurance maladie et secteur dentaire

## LA DEMOGRAPHIE

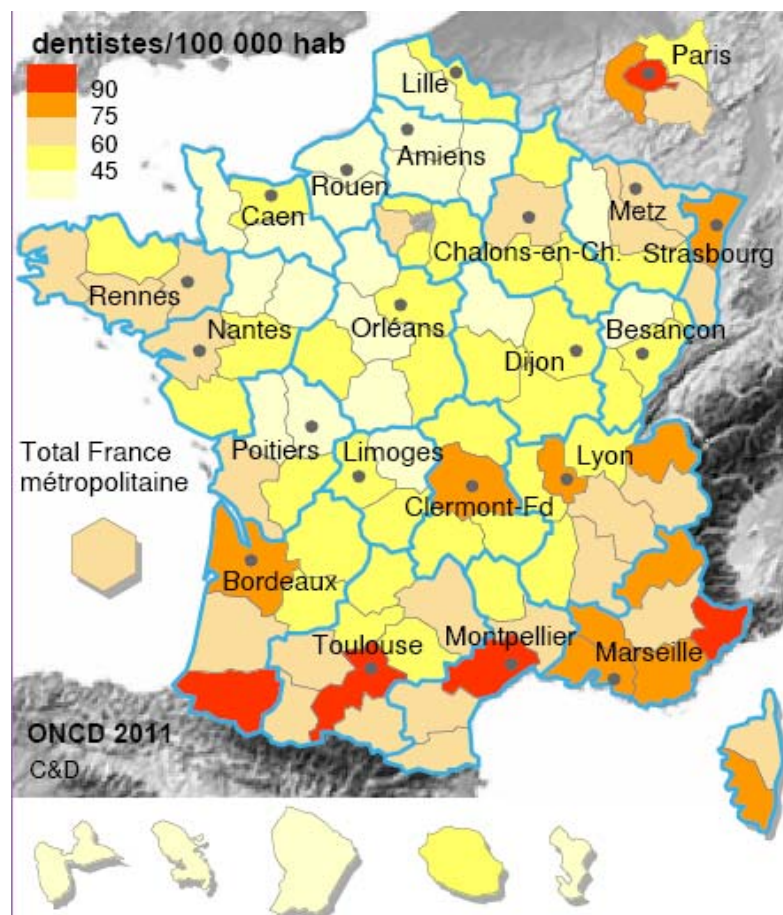
Source : Ordre national des chirurgiens dentistes

 **41.200 Chirurgiens-dentistes au 1er janvier 2013**  
Moyenne de 64 pour 100.000 habitants

 **27.000 Chirurgiens-dentistes en 2030**  
Moyenne de 40 pour 100.000 habitants en 2030

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Chirurgiens-dentistes



# Assurance maladie et secteur dentaire

## Les Dépenses de Santé Dentaire en 2013

Montants des dépenses courantes de santé  
247,7 milliards d'euros = 11,7 % du PIB

La consommation de soins et bien médicaux s'élève à 186,7 milliards d'euros, dont 48,9 pour les soins de ville soit 26,2 %.  
La croissance de la CSBM reste inférieure à 3% depuis 4 ans.

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Les Dépenses de Santé Dentaire en 2013

Les actes dentaires représentent 21,7 % des soins de ville avec 10,6 milliards d'euros.

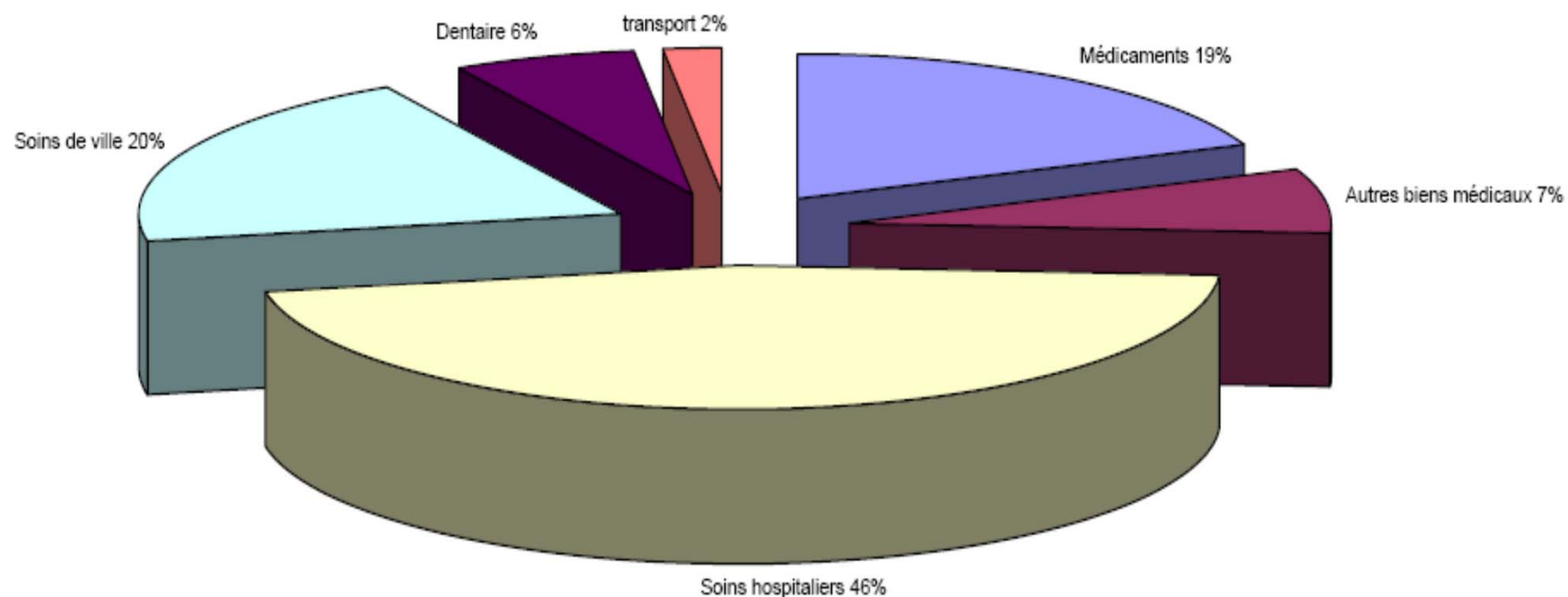
Diminution du taux d'évolution des dépenses de soins dentaires :

- + 3 % en 2011,
- + 1,9 % en 2012
- +1,5 % en 2013

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Consommation médicale

183,6 milliards d'euros

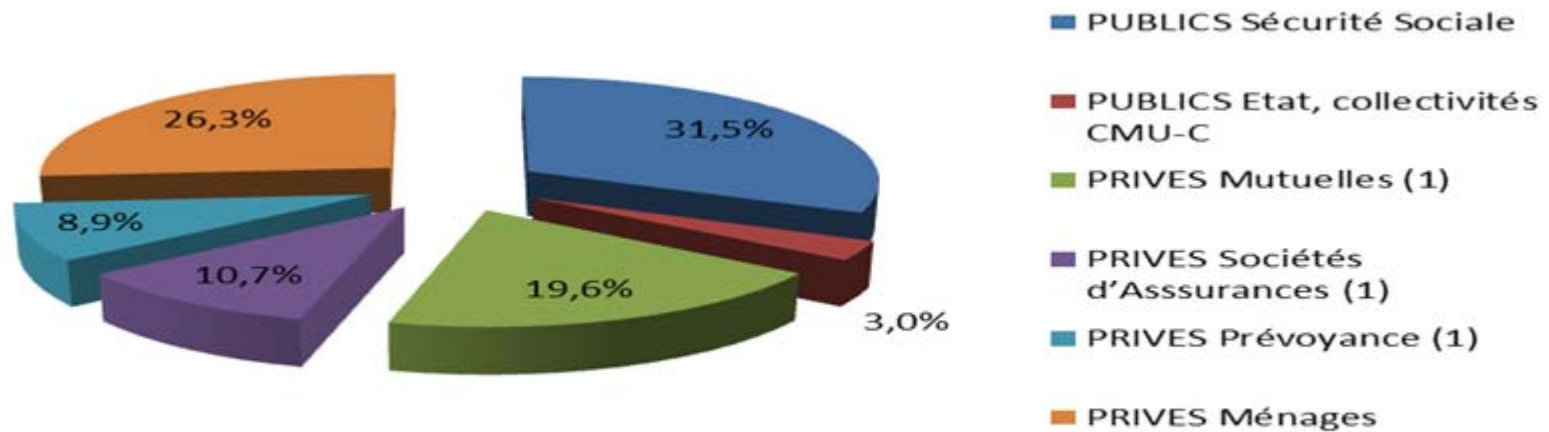


Source: Comptes nationaux de la santé 2013



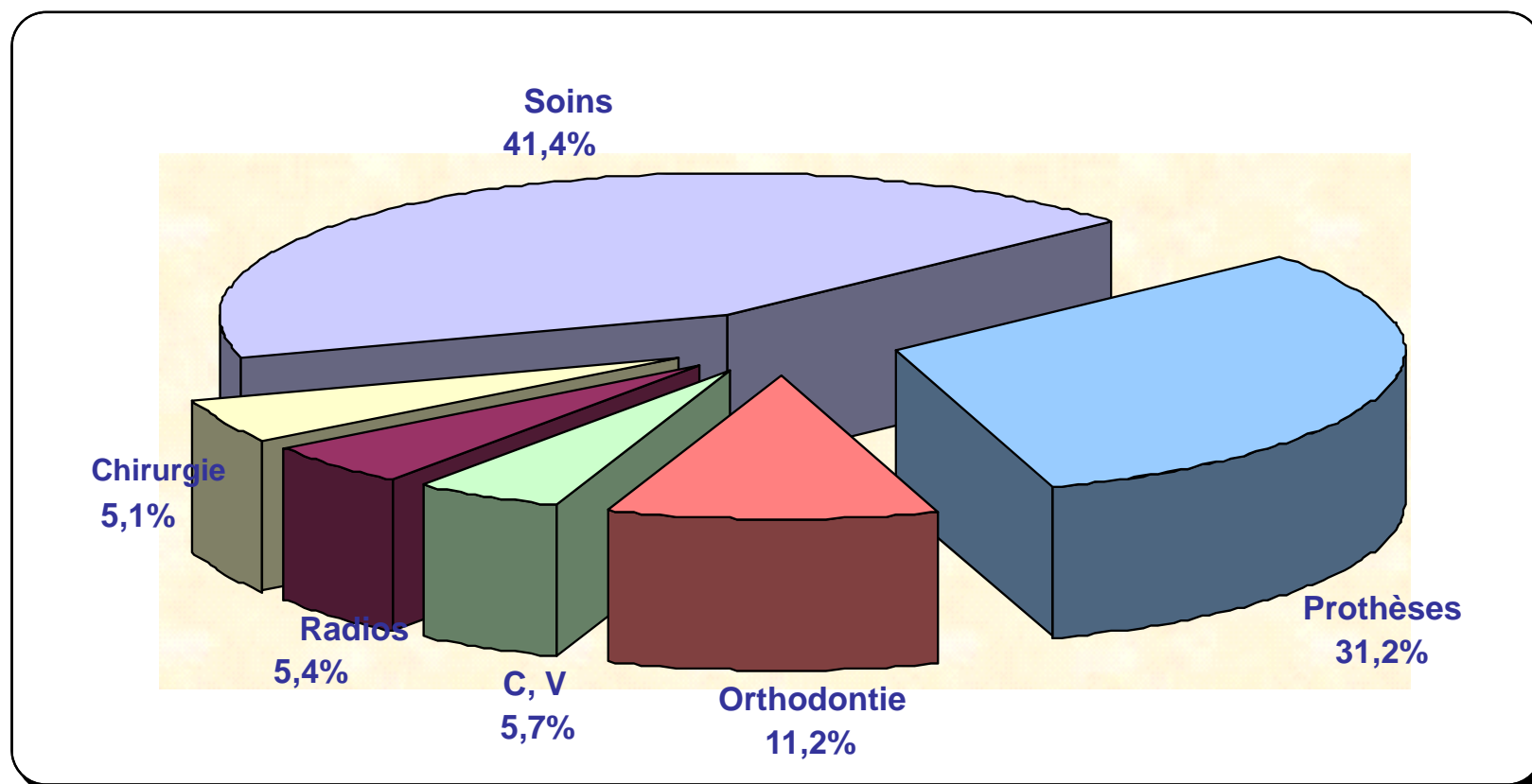
# Assurance maladie et secteur dentaire

## Financement des dépenses dentaires en 2013



# Assurance maladie et secteur dentaire

## Répartition des actes dentaires en 2013



# Assurance maladie et secteur dentaire

## LES BESOINS EN SOINS

### La Prévention Bucco-dentaire à destination des enfants de 6 à 18 ans

# Assurance maladie et secteur dentaire

## La Loi relative à la Politique de Santé Publique du 9 août 2004

Elle s'est fixée pour objectif de **réduire de 30 % le CAO moyen** (dent permanente, cariée, absente, obturée) en 5 ans.

- **Pour les enfants de 6 ans :**  
passer d'un CAO de 1,7 à 1,2
- **Pour les enfants de 12 ans :**  
passer d'un CAO de 1,94 à 1,4

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Indice CAO

### Dents cariées, Absentes ou Obturées

$$\text{Indice CAO} = \frac{\text{C total} + \text{A total} + \text{O total}}{\text{Nombre de personnes examinées}}$$

### L'indice CAO en France, à 12 ans

1987	4,20
2004	1,94
2006	1,23

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Dents cariées, Absentes ou Obturées

En 2006

- **Le CAO des enfants :**
  - **de 6 ans** est de 1,38 :  
56 % d'enfants indemnes de carie
  - **de 12 ans** est de 1,23 :  
63 % d'enfants indemnes de carie
- **Le besoin de soins** reste important. Nombre d'enfants ayant au moins une dent cariée non traitée :
  - 30 % à 6 ans
  - 22 % à 12 ans
- **Le recours aux soins** progresse peu :
  - 1 dent sur 5 atteintes a été traitée à 6 ans
  - la moitié des dents atteintes ont été traitées à 12 ans

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Enquête CNAMTS sur les enfants de 6 ans en zone défavorisée en 2007 - 2008 :

- 53 % d'enfants indemnes de carie
- CAO = 1,84

# Assurance maladie et secteur dentaire

## LES BESOINS EN SOINS

### La Prévention Bucco-dentaire à destination des femmes enceintes

Avenant n°2 convention nationale juillet 2012  
Mis en place janvier 2014



# Assurance maladie et secteur dentaire

## - Pour les femmes enceintes

- à compter du 4eme mois de grossesse et jusqu'au 12eme jour après l'accouchement
- tarif identique à l'EBD enfant
- prise en charge à 100% sans avance de frais

## - Thèmes abordés lors de l'examen

- conseils d'hygiène bucco-dentaire et alimentaires pour la mère et le bébé
- répercussion des infections bucco-dentaires sur la grossesse
- comportements à risque
- conseils axés sur le bébé : brossage, fluor, habitudes alimentaires

# Assurance maladie et secteur dentaire

## MISSIONS ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE DU SERVICE MÉDICAL SECTEUR DENTAIRE

# ORGANISATION DU CONTRÔLE Assurance maladie et secteur dentaire DU SERVICE MÉDICAL

## RÉGIONAL

### E.R.S.M

Directeur régional du service  
médical  
Et médecin conseil régional  
adjoint

Chirurgien- dentiste  
conseil, chef de service  
Responsable de mission  
d'appui auprès du MCR



## LOCAL

### E.L.S.M

Médecin conseil  
chef de service

Chirurgien(s) - dentiste(s)  
Conseil(s)  
Pôle CCX ou RPS



# Assurance maladie et secteur dentaire

## Article L. 4141-1 du code de la santé publique

La pratique de l'art dentaire comporte la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants, dans le respect des modalités fixées par le Code de déontologie de la profession mentionné à l'article L. 4127-1.

## Article L. 4141-2 du code de la santé publique

Les chirurgiens-dentistes peuvent prescrire tous les actes, produits et prestations nécessaires à l'exercice de l'art dentaire.

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Les Missions

Le contrôle du service médical secteur dentaire est chargé de :

- contribuer à la régulation médicale du système de soins comme défini dans l'article L.315-1 du code de la Sécurité Sociale.
- concourir à la gestion du risque

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Organisation Fonctionnelle en Trois Pôles

- ✓ Le **CPR2A** ou pôle Contrôle des Prestations et Relation avec les assurés
- ✓ Le **CCX** ou pôle Contrôle et Contentieux
- ✓ Le **RPS** ou pôle Relations avec les Professionnels de Santé en charge aussi de la prévention bucco-dentaire

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Contrôle des Prestations et Relation avec les assurés ou CPR2A

Donner des avis sur des demandes de prestations de bénéficiaires

Les contrôles individuels imposés par la législation dans la mesure où l'octroi de la prestation est obligatoirement subordonnée à un avis du contrôle du service médical secteur dentaire sont les suivants :

- AT/MP : avis sur consolidation ou guérison, fixation et révision du taux IP, rechute, nouvelle lésion, soins après consolidation
- Soins programmés à l'étranger
- Recours contre tiers : imputabilité et frais futurs
- Relation avec les assurés
- Suivi des réclamations et des doléances émises par les assurés

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Contrôle Contentieux

Le contrôle du service médical, secteur dentaire est chargé de contribuer à la régulation médicale du système de soins comme défini dans l'article L.315-1 du Code de la Sécurité Sociale



# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Contrôle Contentieux

### Griefs dans le domaine odonto-stomatologique :

- Fraudes
- Actes mettant en danger la santé bucco-dentaire
- Actes dangereux

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Contrôle Contentieux

### FRAUDES dans le domaine odonto-stomatologique

- Actes acquittés non réalisés (exemple : acte fictif)
- Cotations intentionnellement appliquées à des actes hors nomenclature et non assimilables
- Établissement intentionnel de plusieurs documents de facturation pour les mêmes soins
- Actes intentionnellement antidatés ou postdatés pour détourner la réglementation
- Fausses déclarations, fausses mentions
- Soins exécutés pendant une interdiction de donner des soins à des assurés sociaux

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Contrôle Contentieux

### FRAUDES dans le domaine odonto-stomatologique

- Délabrements volontaires d'organe dentaire non médicalement justifiés (atteinte à l'intégrité physique du patient)
- Utilisation frauduleuses de cartes vitales par le professionnel
- Fausses signatures sur des feuilles de soins bucco-dentaires
- Facturation d'actes hors nomenclature en place d'acte opposable

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Contrôle Contentieux

### Les Actes mettant en DANGER la Santé Bucco-Dentaire

#### Définition

Un acte mettant en danger la santé bucco dentaire est défini comme un acte qui à court ou moyen terme *met en jeu la pérennité de l'organe dentaire*, ou qui génère des séquelles au niveau de la cavité buccale ou des fonctions de la sphère oro faciale.

Les actes dont la réalisation génèrent un risque d'infection focale et/ou un risque de perte de l'organe dentaire.

Les actes iatrogènes\* entraînant des infiltration de micro organismes, (fracture ou perforation de l'organe dentaire).

Les actes générant une pathologie articulaire.

Les actes réalisés dans une cavité buccale non ou insuffisamment préparée.

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Contrôle Contentieux

### Les Actes DANGEREUX

Ce sont des actes ou prescriptions dont la dangerosité met en danger la vie du patient.

Ces pratiques dangereuses qui mettent en péril la santé des patients sont définies par l'article 223-1 du code pénal :

*« le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende »*

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Contrôle Contentieux

### Les Actes DANGEREUX en odonto-stomatologie

- Prescriptions hors capacité.
- Activité hors capacité.
- Prescription d'AINS chez la femme enceinte à partir du 6ème mois de grossesse. (la dangerosité est liée au risque de mort foetale in utero, de mort néonatale, d'atteinte rénale et/ou cardio-pulmonaire néonatale)

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Relation avec les Professionnels de Santé

### GESTION DU RISQUE

- Incitation au recours pertinent à la prévention et aux soins
- Inciter au respect des critères d'utilité, de qualité des soins et de modération des coûts

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Relation avec les Professionnels de Santé

- Faire connaître le service médical et ses missions
- Apporter toutes informations utiles sur la réglementation et les obligations des praticiens traitants en la matière
- Contribuer à diffuser toutes données susceptibles de favoriser la qualité des soins, au travers de rencontres individuelles, en petits ou en grands groupes avec les praticiens traitants

Ces actions sont particulièrement opportunes auprès des praticiens nouvellement installés.



# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Relation avec les Professionnels de Santé

Campagnes d'échanges confraternels auprès des chirurgiens-dentistes libéraux et des salariés des centres de santé dentaires.

- Prescription des antibiotiques en pratique bucco-dentaire
- Prescription d'AINS
- Interrogatoire médical des patients en odontostomatologie
- Prise en charge des patients avec traitement (anti vitamine K, biphosphonates)
- Prise en charge des patients diabétiques

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Activité au sein du pôle Relation avec les Professionnels de Santé

Participation à la vie conventionnelle et professionnelle :

- Participer aux commissions paritaires en tant que conseiller technique des caisses
- Coopération avec les universités et les sociétés scientifiques
- Les chirurgiens-dentistes conseils effectuent des interventions dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue des universités ainsi que dans les organismes de sociétés scientifiques

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Couverture Maladie Universelle

C. M. U....

# Assurance maladie et secteur dentaire

## CMU de Base

### Protection Maladie obligatoire si non couverture par un régime d'Assurance Maladie

- Toute personne résidant en France de façon stable et régulière depuis plus de trois mois
- Adhésion gratuite en dessous d'un plafond annuel
- Prise en charge identique à tout assuré social

# Assurance maladie et secteur dentaire

## CMU Complémentaire

- ↪ Toute personne résidant en France de façon stable et régulière depuis plus de trois mois et à toutes les personnes constituant le foyer
- ↪ Adhésion si revenu mensuel < 661 € (personne seule)
- ↪ Bénéficie d'une protection complémentaire gratuite
- ↪ Aucune avance de frais ni paiement direct...
- ↪ 5.9 millions de bénéficiaires
- ↪ Aide Complémentaire Santé (ACS)

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Soins Dentaires et CMU Complémentaire

- ⇒ Paiement au praticien par l'organisme **après réalisation**
- ⇒ Tarifs opposables (soins, chirurgie...)
- ⇒ Dépassements autorisés mais limités et plafonnés (si actes prothèses, ODF, inscrits au panier de soins)
- ⇒ Possibilité d'actes Hors Nomenclature si actes non inscrit au panier de soins (paiement direct au praticien...)

# Assurance maladie et secteur dentaire

## Taux de Couverture C.M.U-C.

